

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (74) intitulé: "Acte modifiant les actes concernant le service civil," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Caldwell Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (99) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Caldwell Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Girard, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 8,

JEUDI, 7 juillet 1892.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport :

Votre comité a examiné le bill (36) de la Chambre des Communes, intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque d'Epargne Scolaire," lequel lui a été renvoyé en vertu de la cinquante-sixième règle de votre honorable Chambre, et a constaté que les avis exigés par la 51e règle ont été régulièrement donnés.

Votre comité ayant trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles les promoteurs n'ont pas présenté de pétition au Sénat en obtention de ce bill, recommande de suspendre la cinquante-septième règle en leur faveur d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette absence de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Montplaisir, il a été

Ordonné, que la cinquante-septième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'il s'agit du bill (36) intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque d'Epargne Scolaire," tel que recommandé dans le vingt-sixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque d'Epargne Scolaire," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Six heures ayant sonné, Son Honneur a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.